CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE jeudi 29 mars 2012

de Bobigny

Le,

2 5 MAI 2012

Le Maire de STAINS soussigné certifie que présent acte est MAI 2012

LE MAIRE



SÉANCE DU 29 mars 2012

Membres:

Composant le Conseil

: 39

En exercice

: 39

L'an deux mille douze, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

Étaient présents :

M. BEAUMALE, Maire, Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, M. MORIN Francis, Mme KELLNER Karina, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, Mlle NEDJAR Zaiha, M. VIGNERON François, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoints au Maire, Mme BURETTE Claudine, M. SEPO Benjamin, Mme CHABAUDIE Catherine, M. LE GLOU Jean Paul, Mme ABDERIDE Françoise, Mme DIONE Angèle, M. LANGLOIS Denis, Mme POINT DU JOUR Marie-Eve, M. SAÏDANE Lamine, M. TRESKOW Alexis, M. BAUDOUIN Jean, Mme SEEGER Evelyne, Mme GOUREAU Marie-Claude, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés :

M. Azzedine TAIBI

qui donne pouvoir à M. Michel BEAUMALE,

M. Gérard HAUTDEBOURG qui donne pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,

M. Jean-Claude FLEURY

qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU,

Mme Farida AOUDIA

qui donne pouvoir à Mlle Zaïha NEDJAR,

Étaient absents:

Mme KOUASSI Akissi, M. SAKMECHE Naceur, M. Michel LE THOMAS, Mlle AKKOUCHE Nabila, M. PRADEL Nicolas, Mme CHEVET Teragi, M. BOUNAB Mourad, M. REZGUI Malek, M. BOUYAHIA Aziz

Est arrivé en cours de séance :

Mme Marie-Eve POINT DU JOUR (à l'affaire n°4)

Est sorti en cours de séance :

M. Julien LE GLOU (à l'affaire n°5)

Secrétaire de séance :

M. CARRIOUIRIBORDE Jean

ORDRE DU JOUR

Début de la séance à 20h00.

N°1) Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur.: Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

NOMME Monsieur CARRIQUIRIBORDE Jean pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2) Approbation du Procès Verbal de la séance du 16 février 2012

Rapporteur.: Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

APPROUVE le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2012.

N°3) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait connaître les sommes des virements de crédits de Chacune des décisions mentionnées.

M. le Maire répond que cs sommes seront présentées dans le compte administratif qui sera voté.

Des personnes du camp d'Al-Amari ont été reçues pour un montant de 3570 € et Mme Marie-Claire GOUREAU souhaite connaître les frais engagés puisque ces personnes sont habituellement accueillies dans une maison.

M. le Maire précise qu'il s'agit des frais de transport d'une partie de ces personnes.

Sur le contrat passé entre la ville de Stains et l'association de l'Orchestre de Jeunes Divertimento, il est mentionné un montant de 16 000 € non assujetti à la TVA. Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait savoir pourquoi. Il est précisé par plusieurs membres du conseil qu'il s'agit d'une association qui est exonérée de TVA.

Pour Mme Marie-Claude GOUREAU, toutes les associations loi 1901 ne sont pas non assujetties à la TVA.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en Avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

PREND ACTE des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

Monsieur Le Maire propose une suspension de séance pour auditionner les 3 ateliers citoyens sur : la Fiscalité locale, la Restauration collective et l'Habitat.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision prise en clôture des assises du 19 octobre 2011 de mettre en place des ateliers citoyens sur ces thématiques .

L'objectif de ces ateliers est de permettre à des citoyens stanois d'acquérir une bonne connaissance de certains sujets afin de produire de l'expertise citoyenne et contribuer à des processus de décision dans une démarche participative lors de réunion publique. Une soixantaine d'habitants ont participé à ces 3 ateliers.

Chaque atelier s'est réuni plusieurs fois et des visites ont été organisées (balades urbaines pour l'atelier Habitat, visite de la cuisine centrale pour celui sur la Restauration collective). Toutes les informations utiles leur ont été fournies. Ces ateliers représentent un investissement important de la part de ces citoyens stanois. M. le Maire les remercie pour cet engagement et les encourage à s'investir plus durablement soit en rejoignant les instances participatives existant sur la ville (Conseil stanois de la réussite, Conseil consultatif des séniors), soit en participant aux prochaines réunions publiques et conseils de projet, notamment. La participation des élus à ces collectifs citoyens a été très enrichissante pour les élus eux-mêmes : cela a permis de mesurer les insuffisances de la communication et d'envisager d'autres coopérations participatives.

M. le Maire les remercie pour leur investissement.

Ces ateliers rendent compte ce soir du travail réalisé et de leur expérience. Puis un échange pourra avoir lieu avec les membres du conseil municipal.

Il est décidé par le conseil municipal, à l'unanimité, une suspension de séance.

Suspension de séance à 20h23

Atelier sur la fiscalité locale Intervenants : Mme Asma DRISSI M. Jean SANGINES

Atelier Restauration collective Intervenants: Mme Jeannine LINQUE Mme Marie-Pierre CHIPAN Atelier Habitat
Intervenants:
Liliane EPELBAUM
Jean-Claude GONTIER

Représentants du Laboratoire international pour l'habitat populaire.

Reprise de la séance à 21h05.

N°4) Vote des taux 2012 de la fiscalité communale

Rapporteur.: Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise que le rapport présenté rappelle les éléments du vote du budget 2012 en équilibre : le Conseil municipal devra délibérer sur un produit fiscal lors du vote des taux de la fiscalité et pour lequel il est espéré une augmentation physique des bases de 2% en plus des 1,8% de la revalorisation de la Loi de Finances.

Cet objectif est en partie atteint (cf tableau du rapport). Mais il manque en produit fiscal environ 100 000 euros. Par ailleurs, la commune ne dispose pas de l'ensemble des notifications des dotations. Et les allocations compensatrices versées par l'Etat sont aussi en diminution de 41 789 euros par rapport aux prévisions de recettes prises en compte.

Aussi, le conseil avait affirmé que si ces conditions n'étaient pas atteintes, il faudrait compenser par la fiscalité pour conserver l'équilibre budgétaire. C'est donc le choix proposé dans le rapport avec une augmentation de 0,5 % des taux 2012 de la fiscalité communale. C'est la règle de l'équilibre budgétaire. Une autre solution est possible par la réduction des dépenses publiques.

Monsieur Le Maire informe les élus que la municipalité va revoir la tarification sur plusieurs prestations municipales et notamment la restauration scolaire. Des propositions seront élaborées sur la notion de «Taux d'effort» avec une proposition visant à diminuer le coût supporté par les familles et par conséquent à ce que la Ville prenne davantage en charge le coût réel des repas et de l'ensemble des prestations en général.

Car pour certaines familles en forte difficulté, le système actuel est encore beaucoup trop lourd. Et des enfants déjeunent au restaurant scolaire de façon épisodique.

La fiscalité est aussi la possibilité de redistribuer davantage, d'accentuer la solidarité. C'est en maintenant les moyens fiscaux que l'on pourra prendre des mesures visant à atténuer le coût pour les familles des prestations délivrées.

Certes, on répugne tous à augmenter la fiscalité, mais Monsieur Le Maire a tenu à situer et poser le problème et à rappeler les décisions prises par le Conseil municipal lors du vote du budget primitif 2012 pour parvenir à l'équilibre.

Le fait que depuis plusieurs années les bases augmentent régulièrement montre qu'il y a un certain dynamisme de la ville et de son développement. Monsieur Le Maire précise notamment, sur le foncier bâti que la ville n'a pas encore obtenu que le produit escompté soit pris en compte par les services fiscaux, considérant l'ensemble des constructions récentes et livrées ces dernières années.

M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE rappelle le mandat sur lequel il s'est fait élire, car il était contre toute augmentation d'impôts locaux et pour la défense des services publics. Même si elle peut être considérée par certains comme mineure, elle n'en constitue pas

moins une augmentation et il est un peu artificiel de dire qu'elle permettra une redistribution à des foyers qui en ont besoin. C'est surtout une ponction supplémentaire qui est faite sur la population des foyers qui paie déjà largement.

Ensuite, il est dit dans l'argumentaire utilisé en page 2 du rapport : « Afin de maintenir les prévisions de recettes prévues au budget primitif, il est proposé une augmentation de taux de 0,5 % pour les trois taxes locales. Ainsi la fiscalité locale évoluera conformément à l'inflation constatée au cours de la dernière période ». Plusieurs solutions existent comme augmenter les recettes pour préserver l'équilibre du budget prévisionnel. M. CARRIQUIRIBORDE rappelle que le Parti Ouvrier Indépendant a proposé des solutions autres en matière de dépenses et d'équilibre budgétaire. Par exemple, la police municipale dont l'efficacité a été démontrée sur le nombre d'épaves qui restent encore dans cette ville et sur le fait que les principaux problèmes ne sont pas réglés en matière de police. Ce n'est pas non plus à la police municipale de régler les problèmes de police puisque c'est là l'expression d'un désengagement de l'Etat, que le conseil municipal condamne et le POI en particulier avec les lois de décentralisation, puisque ces lois ont pour objectif de faire peser aux particuliers sur les collectivités territoriales la charge financière que l'Etat ne veut pas assumer. Le POI avait proposé qu'il n'y ait pas de police municipale pour un budget de 500 000 € et de ne pas payer la dette comme le préconisent certains artisans de la révolution citoyenne sur le plan national.

Le POI dit qu'il n'y a pas de dette à payer et que c'est la dette des banques qui ont spéculé (expression libre dans le 7 jours à Stains). La ville doit près de 30 M€ d'emprunts et 5 M€ de surcoût dus aux emprunts toxiques faits à Dexia.

M. CARRIQUIRIBORDE rappelle qu'une partie des avoirs de cette banque a été reprise par la Caisse des Dépôts et consignations sur le budget public. Sur le budget de cette année, vont être remboursés 1,9 M€ d'intérêts d'emprunts qui vont grever d'autant les crédits de fonctionnement. Et pour payer le remboursement de l'emprunt, c'est 2,2 M€.

Le POI votera contre cette augmentation des impôts locaux, conformément au mandat qui lui a été confié.

Concernant le déséquilibre prévisionnel budgétaire d'environ 140 000 €, M. CARRIQUIRIBORDE note que cette somme correspond à la régie du marché. Si en matière de service public, la municipalité en tant que « ardente défenseuse », accordait les gestes aux paroles, ce montant aurait pu être réintroduit dans le budget public et dans la gestion communale au lieu de faire sous-traiter le marché à une entreprise qui prend environ 141 000 € sur 3 ans, soit le montant qu'il manque pour l'équilibre.

Mme Karina KELLNER comprend la proposition de M. le Maire sur la question de l'équilibre budgétaire.

Sur l'enjeu politique et le choix de décider ou pas de l'augmentation de la fiscalité, elle propose de réfléchir, dans le cadre du Conseil municipal, en termes d'espace à une décision qui se situe entre l'équilibre budgétaire nécessaire et les 100 000 € manquants et le contexte social très dégradé.

Les impôts locaux sont une décision de la Ville à laquelle s'ajoutent des choix sur lesquels la ville n'a pas été consultée puisque la Loi de finances une fois votée augmente la fiscalité des habitants sans que le Conseil municipal ne puisse agir. Des décisions nationales s'ajoutent à des décisions locales.

Et la question du pouvoir d'achat des habitants est essentielle.

La décision des collectivités territoriales doit intervenir avant le 31 mars, mais en l'absence des notifications, peut-être serait-il possible de faire un choix de résistance

politique en décidant de ne pas augmenter la pression fiscale dans l'immédiat, compte tenu des 100 000 euros manquants avec l'objectif, dans l'attente des notifications, de pouvoir tenir les 2 enjeux - sur la question de ne pas faire peser plus de pression fiscale et d'avoir des marges de manœuvre libérées avec des notifications supplémentaires qui pourraient être affectées à l'autofinancement.

Mme Karina KELLNER ne partage pas les propos du POI, n'étant pas une inconditionnelle de la non augmentation de la fiscalité. Elle intervient sur ce sujet en raison du cumul des décisions gouvernementales et des conséquences de la loi de finances qui pèsent déjà sur les habitants. Par ailleurs, lorsque la décision a été prise d'avoir une police municipale, les impôts n'ont pas été augmentés pendant 2 ans. Cette augmentation d'impôts est d'abord une question de choix politique qui relève de la responsabilité du Conseil municipal.

En l'état de la situation des habitants, il faut se laisser un espace de marge de manœuvre, de choix de ne pas contraindre une pression fiscale supplémentaire et d'affecter les futures notifications à l'autofinancement. De plus, le débat général plus national sur la question de la réduction des déficits publics va contraindre les budgets locaux et nationaux.

En l'état, Mme KELLNER n'est pas favorable, aujourd'hui à décider une augmentation de la fiscalité locale et souhaite un débat qui ouvre un autre espace de discussion au sein de ce conseil.

- M. Jean-Paul LE GLOU se déclare très réservé sur la présentation de ce rapport et en particulier sur la proposition qui est faite d'augmenter la fiscalité locale. Les habitants sont directement touchés par les augmentations d'impôt. Et à la fois, ils ont besoin d'un service public de qualité, ce qui veut dire que la commune doit en avoir les capacités. Le contexte est extrêmement particulier, avec une augmentation de la précarité, la hausse des prix, une dégradation importante de l'état santé de la population qui se soigne de moins en moins. M. Jean-Paul LE GLOU serait pour la recherche d'une autre solution et se réserve le choix de voter contre cette décision.
- M. Julien LE GLOU s'est exprimé au bureau municipal et a fait part de sa réserve personnelle quant à une augmentation de la fiscalité. Les stanois souffrent en permanence de la crise. Et cette mesure est une pression supplémentaire pour les habitants. Même si cette augmentation est faible, cela représente beaucoup, car il faut aussi tenir compte de l'augmentation des bases. M. Julien LE GLOU votera comme l'a souhaité le Bureau municipal et assumera cette cohérence.
- M. Francis MORIN précise qu'il n'est jamais procédé à une augmentation de la fiscalité locale de gaieté de cœur puisque cette mesure porte en premier lieu sur les familles.
- Il rappelle que les faibles revenus des habitants entrainent aussi des abattements et exonérations de la taxe d'habitation qui portent sur une grande partie de la population stanoise.

Par ailleurs, en renonçant à une hausse des impôts par rapport à un budget serré, il faut savoir ce qui sera supprimé. Il ne voit pas quelle marge enlever alors que les élus sont confrontés à des demandes grandissantes dans les quartiers.

M. MORIN rejoint les propos de M. le Maire et soutiendra cette augmentation, car elle signifie un retour des services pour les habitants, contrairement par exemple à la hausse du prix de l'essence.

M. MORIN estime que l'on ne peut faire autrement sans supprimer des services essentiels pour la population. Devant la politique gouvernementale qui conduit à cette situation fiscale, peut-être faudra-t-il prendre la décision d'un budget en déséquilibre avec les conséquences d'une mise sous tutelle.

M. Philippe LE NAOUR souligne que la population est en demande croissante d'intervention publique (modes de garde, accompagnement scolaire), ce qui a conduit à des budgets difficiles. Le groupe socialiste votera pour cette augmentation modérée. M. LE NAOUR précise qu'il ne faudrait pas opposer l'impôt direct qui est proportionnel et les taxes qui n'ont cessé de s'accroître. L'augmentation qui est demandée n'a pas été faite depuis 2 ans et 0,5 % représentera au maximum 7 € dans l'année.

Il ne doit pas y avoir derrière la question du refus d'augmenter les impôts, comme le POI le propose de manière systématique, un refus de rentrer dans une logique, celle de la Révolution française de mettre un impôt progressif.

Et dans la réforme de nos politiques sociales (passage au taux d'effort), il y aura malgré tout un manque à gagner qu'il faudra financer. Le passage au taux d'effort fera économiser de l'argent aux stanois.

Le fond de la question est que ce sont les villes les plus pauvres qui payent le plus d'impôts locaux ; l'Etat transfère sur les ménages des taxes qu'il aurait pu prendre sur des entreprises ou ailleurs en bourse.

Alors la question posée est de savoir ce que l'on retire quand on s'abstient de voter une augmentation de l'impôt.

M. Jean BAUDOUIN rappelle que l'an dernier il manquait 600 000 € au budget et les impôts n'ont pas été augmentés. Cette année, ce sont 140 000 € qui font défaut pour conserver l'équilibre budgétaire. Ce n'est donc pas en augmentant la fiscalité locale que le problème des Stanois sera résolu. Des communes d'un autre département, avec un budget constant, n'ont pas augmenté les impôts locaux depuis 6 ou 8 ans. Les Stanois sont déjà étranglés financièrement et augmenter les impôts locaux n'améliorera pas leur situation. M. BAUDOUIN n'acceptera pas cette augmentation des impôts.

M. le Maire constate une double difficulté : d'une part, le Conseil municipal est à la veille de la date ultime pour prendre une telle décision puisque les taux doivent être votés au plus tard le 31 mars, alors qu'il n'y a pas toute la visibilité nécessaire sur les recettes. Cette difficulté s'aggrave un peu plus tous les ans avec les notifications qui arrivent de plus en plus tardivement. Et des réformes sont en cours.

D'autre part, le souhaitable serait de diminuer les taux. Stains est au-dessus de la moyenne départementale alors que le revenu moyen par habitant est un des plus bas du département.

Et la population demande à juste raison de faire plus et la municipalité souhaiterait rendre les prestations municipales accessibles au plus grand nombre. C'est un dilemme : diminuer ou ne pas augmenter les impôts d'une part et développer les services rendus à la population d'autre part, pour s'écarter un peu plus de l'équilibre budgétaire.

Or les collectivités ont l'obligation de voter un budget en équilibre.

Le mois dernier, le Conseil municipal a parié sur l'augmentation de 2 % des bases physiques. Cet objectif n'ayant pas été atteint, il faut compenser par de la fiscalité, car M. le Maire se refuse d'envisager la réduction des dépenses. Il y a certes d'autres façons d'améliorer les recettes que d'augmenter la fiscalité : il faudrait que la péréquation s'améliore, que les dotations de l'Etat ne soient pas gelées, mais qu'elles suivent au moins le niveau de l'inflation, etc. M. le Maire comprend ces interventions qui sont contre

l'augmentation de la fiscalité et ne prendra pas part au vote pour laisser chacun libre de son vote. Mais s'il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux, une solution devra être trouvée au cours de l'année. Si les dotations sont améliorées, il serait souhaitable, plutôt que de les consommer pour le fonctionnement, d'améliorer l'autofinancement et l'investissement, et rembourser plus vite ce qui est dû sur les zones d'activité.

M. François VIGNERON rappelle qu'un vœu est à l'ordre du jour, dans lequel il est question de l'étranglement des communes par l'action du gouvernement. Cela ne va pas s'améliorer si la commune se refuse une gestion de bon père de famille. L'augmentation n'est même pas à hauteur de l'inflation et n'a pas eu lieu depuis 2 ans. L'application du taux d'effort a un coût supplémentaire.

Il faut savoir si une ville doit être gérée en donnant satisfaction à la population ou non.

M. Francis MORIN pense qu'il faut une cohérence de l'exécutif d'une ville. Le chef de l'exécutif est le Maire et s'il ne prend pas part au vote, le groupe des Verts fera de même.

Mme Karina KELLNER estime qu'il peut y avoir une autre alternative qui est de ne pas décider ce soir, car il n'y a pas de vision claire sur les notifications. Il s'agit d'équilibrer le budget à 100 000 €.

Deux débats s'opposent, à savoir la mise en place du taux d'effort qui aura un coût et la question de la posture politique.

Le Conseil municipal doit prendre une décision sur l'augmentation de la fiscalité locale, mais Mme KELLNER propose de le faire plus tard une fois que toutes les données seront connues.

Il y a eu plusieurs années de suite des budgets de résistance et des contre-budgets ont été votés. Un budget a déjà été voté en déséquilibre.

Elle souhaite que le débat soit posé ainsi, le débat sur le taux d'effort relevant d'une autre autre question.

Mlle Zahia NEDJAR s'insurge contre la décision de M. le Maire de ne pas prendre part au vote. En effet, des décisions ont été prises et si M. le Maire s'abstient, qu'en est-il de son pouvoir ? Dans ce cas, elle agira comme les Verts.

En décidant de s'abstenir, M. le Maire précise que cette position n'avait pas pour but d'inciter les conseillers à le suivre, mais d'avoir un vote serein en laissant chacun libre de sa décision. Il ne s'agit pas de confrontation, mais de résoudre une décision, car aucune solution n'est satisfaisante. Chacun doit se déterminer et prendre ses responsabilités.

Mme Isabelle CADERON demande s'il est possible d'attendre que des notifications arrivent ou pas.

M. le Maire répond qu'il existe effectivement une disposition exceptionnelle cette année, laissant la décision jusqu'au 15 avril aux collectivités, mais il n'est pas sûr que toutes les dotations soient notifiées à cette date. Un Conseil municipal pourrait être envisagé le jeudi 12 avril.

Pour M. Philippe LE NAOUR, la façon dont le groupe communiste gère ce dossier ne paraît pas claire. Une hausse de 0,5 % après 2 ans sans augmentation ne paraît pas d'un enjeu fondamental pour diviser à ce point.

Le groupe socialiste s'assume car il faut être sérieux.

Cette hausse est utile à tous. Tous les Stanois bénéficient des tarifications sociales, personne dans la ville ne paye le prix maximum du service rendu.

M. le Maire considère qu'il existe 2 stratégies : l'une de parier sur l'avenir en escomptant des dotations, et l'autre plus prudente qui est de s'assurer dès maintenant de l'équilibre budgétaire.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 14 pour, 5 contre (M. Baudouin, Mme Seeger, Mme Goureau, M. Carriquiriborde, Mme Teboul-Roques), 7 Abstentions (Mme Kellner, Mme Caderon, M. Le Glou Julien, M. Le Glou Jean-Paul, Mme Abderide, Mme Point du Jour, M. Treskow), 4 Refus de prendre part au vote (M. Beaumale, M. Morin, Mme Chabaudie, M. Taïbi par mandat)

FIXE à 15 671 923 euros, le produit des impôts directs à recouvrer hors compensations en 2012, et

VOTE le taux des trois taxes ainsi qu'il suit :

Libellés	Bases notifiées 2012	Variation des bases/N- 1	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	36 802 000	2.65 %	16.95 %	0.5 %	6 237 939
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37 592 000	3.84 %	24.90 %	0.5 %	9 360 408
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	203 700	- 5.46 %	36.12 %	0.5 %	73 576
TOTAL Hors cor	npensations				15 671 923

N°5) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association 'Espérance Sportive de Stains'

Rapporteur.: Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

APPROUVE la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains, dont le siège social est fixé au 30 avenue Marchel Cachin 93 240 Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012 à 152 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2012.

$\mbox{N\,{\sc \circ}\,}6)$ Convention pluriannuelle d´objectifs entre la commune de Stains et l´association Studio Théâtre de Stains

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Mme Marie-Claude GOUREAU aimerait savoir pourquoi la convention est de 3 ans avec le Studio Théâtre, alors qu'elle est d'une année pour l'ESS. De plus, on ignore toujours le nombre de membres du Studio Théâtre. L'ESS porte de nombreux adhérents. Et le montant de la subvention versée à l'ESS s'élève à 152 000 euros, alors que celle versée au Studio Théâtre à 245 000 euros. Au sujet des subventions, il n'y a jamais de retour de recettes concernant les spectacles du Studio Théâtre donnés en dehors de la ville.

M. le Maire rappelle que le Studio Théâtre est venu dernièrement présenter son rapport d'activité au Conseil municipal et toutes les questions pouvaient lui être posées.

Mme Marie-Claude GOUREAU demande que soit présenté un budget prévisionnel sur 3 ans qui est la durée de la convention.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une convention d'objectifs, qui est différente de celle de l'ESS.

Il est proposé de réaliser avec l'ESS une convention d'objectifs. Et si cette association le souhaite, il est possible d'établir aussi une convention pluriannuelle.

Concernant les recettes du Studio Théâtre, ce n'est pas le sujet de la délibération de ce soir. Ce sont les affaires internes à l'association et il faudrait l'interroger à ce sujet. Si le Conseil municipal le souhaite, le Studio Théâtre peut à nouveau être invité pour s'expliquer.

Mme Françoise ABDERIDE aimerait qu'un bilan soit présenté pour toutes les conventions, comme l'a fait le Studio Théâtre de Stains.

M. le Maire précise que chaque association est en principe tenue de présenter un bilan d'activités pour que sa demande de subvention soit instruite. Les associations ayant un budget important comme l'ESS doivent en outre présenter le rapport du commissaire aux comptes.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** par 26 voix pour, et 3 Abstentions (Mme Goureau, Mme Seeger, M. Baudouin)

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Stains et l'association Studio Théâtre de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012 à 245 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2012.

 $\mbox{N}\,^{\circ}\mbox{7})$ Remboursement de frais engagés dans le cadre du concours européen d'architecture 'Europan'

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

M. le Maire regrette la présence de peu de conseillers municipaux lors de la séance de présentation des 3 projets. Le principe du concours « Europan » est de permettre aux 3 équipes retenues dans un premier temps de travailler ensemble pour faire fusionner leurs travaux sur un seul projet.

M. Jean BAUDOUIN ne voit pas le montant des frais engagés et suggère de renvoyer cette affaire quand le montant exact sera connu.

M. le Maire estime notamment, ces frais à environ 300 € pour le transport aller/retour par personne ainsi que pour les nuits d'hôtel.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

DECIDE le remboursement des frais de séjour (repas et hébergement) et de transports qui seront exposés par Monsieur Michel BEAUMALE, Maire de Stains, et Madame Sylvie SCIPION, Directrice Générale des Services, lors du déplacement susvisé, aux frais réels.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

$N^{\circ}8$) Financement 2012 auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au titre de la Politique de la Ville

Rapporteur.: Madame TESSIER KERGOSIEN

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 26 voix *p*our, 3 Abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Seeger)

APPROUVE la programmation des actions proposée pour l'année 2012 au titre de la Politique de la ville, récapitulée dans le tableau ci-annexé.

PREND ACTE des subventions sollicitées auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, à savoir :

- → 12 000 €: « Maison de Droit et de Médiation » (Centre de ressources Politique de la ville),
- → 6 500 €: « Soutien à la parentalité par l'accueil psychologique, groupes de paroles » (Maison des Parents),
- → 6 243 €: « Espace d'accueil et d'accompagnement des jeunes 16/22 ans » (Service Jeunesse).
- → 5 500 €: « Soutien à la participation des habitants » (association
- → 5 858 €: Équipe Ingénierie et accompagnement de proximité » (association C.L.O.S.),
- Stains), 11 509 €: « La Fabrique en scène » (association Studio Théâtre de
- 3 000 €: « La santé parlons -en! » (association Femme dans la Cité).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter ladite subvention de 50 610 € auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, ainsi qu'à signer l'avenant correspondant, au titre de l'année 2012, et à procéder à son exécution.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal correspondant, à charge pour la ville de reverser les subventions attribuées aux structures associatives concernées : Coordination Locale d'Opérations Sociales (CLOS), Studio Théâtre de Stains (STS) et Femme dans la Cité.

N°9) Prise en charge des frais pour un séjour adapté

Rapporteur.: Mademoiselle AMZAL

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

APPROUVE la prise en charge par la Commune de Stains des frais occasionnés pour le séjour adapté en centre de vacances du 22 au 28 avril 2012 avec l'organisme Les Eclaireurs et Eclaireuses de France d'Orléans (Séjour Nature et Découverte) pour un montant de 803.10 euros (huit cent trois euros et dix centimes) concernant un enfant Stanois né le 24/05/2001.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N°10) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution des subventions versées aux associations - 1er train

Rapporteur. : Mme NEDJAR

Mme Catherine CHABAUDIE demande que le Comité des fêtes du quartier de l'Avenir ne soit pas inclus dans le vote, car la convention signée entre les associations et la Ville concerne des activités à caractère laïc. Or, parmi les activités conduites par le Comité des fêtes du quartier de l'Avenir, figure la kermesse de l'église Notre-Dame de la Consolation. Mme CHABAUDIE votera contre la subvention pour cette association.

M. Francis MORIN rapporte ce qui a été dit à la commission municipale n°1 : il est garanti dans le présent tableau que la subvention à l'association DIDE porte sur son fonctionnement et non pas sur le projet cinématographique évoqué. D'autre part, il a été décidé de porter la subvention des Restaurants du Cœur à 1400 €.

Mme Françoise ABDERIDE aimerait connaître les critères pour les montants des subventions. Il y a notamment 3 amicales de locataires pour la défense de leurs intérêts, mais avec des sommes très différentes.

M. Jean-Paul LE GLOU souligne la qualité du travail effectué grâce à un outil permettant d'approcher les subventions sous un angle intéressant pour les élus. Il permet de connaître les activités des associations, les buts poursuivis, les activités réalisées et les projets envisagés pour 2012. Tout cela donne du crédit à la décision prise en Conseil municipal. M. LE GLOU s'est étonné à la lecture du document que les demandes en cours de l'association DIDE s'élèvent au total à 200 000 €.

Il s'interroge sur la nature du projet et la capacité de l'association de le mener à bien, tout en souscrivant au versement de la subvention de fonctionnement de la ville de Stains de 2000 €.

Mme Zahia NEDJAR confirme que quelques remarques ont été faites en commission sur l'association DIDE, essentiellement composée de jeunes Stanois, qui réalise des courts-métrages. Pour les Restaurants du Cœur, il faut savoir que le loyer est pris en charge par la Ville. Le montant de la subvention a été établi au regard des avantages en nature.

M. le Maire ajoute que les Restaurants du Cœur étaient jusqu'à présent installés dans des locaux prêtés par l'Office de l'Habitat, que cet organisme doit reprendre pour la requalification du centre commercial. Ils ont donc été réinstallés, mais dans des conditions qui seront coûteuses pour la Ville. Celle-ci apporte aussi une aide tout au long de l'année en matière de logistique pour le transport des marchandises.

Deux syndicats sont soutenus : la CGT et la CFDT. M. Francis MORIN constate que c'est paradoxalement celui qui présente le plus d'adhérents qui a le moins de subventions. Si ce sont les résultats aux élections professionnelles qui servent de référence, il faudrait avoir plus d'éléments. Comment d'ailleurs vérifier le nombre d'adhérents dans un cas comme dans l'autre ? Il s'agit d'une question d'équité.

M. le Maire considère qu'il est préférable de prendre en compte le critère des résultats électoraux, car les cartes sont invérifiables. Il doute que le chiffre annoncé soit réel.

M. Jean BAUDOUIN note qu'en pages 4 et 5, il y a des associations identiques, à savoir la FNACA et l'ACPG. Quelle est la différence ?

M. François VIGNERON explique que la FNACA rassemble les Anciens Combattants de la Guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, alors que l'ACPG concerne les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour,

ACCORDE aux Associations une subvention au titre de l'année 2012 selon la liste annexée. DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIO)NNEMENT	
AAJJ ASS. DES AMIS DU JOURNAL JUSTICE	1 000,0	0 € Contribuer à l'existence du Journal en France. Aider les originaires à débattre concrètement des problèmes dans leur vie de tous les jours. Développer la solidarité dans notre communauté, mais aussi avec le peuple martiniquais.

A CDC		
ACPG / CATM		Maintenir le contact avec les
Association des Combattants Prisonniers		adhérents anciens combattants et
de Guerre - Combattants Algérie,		les veuves, aider ceux en difficultés
Tunisie, Maroc		,
AIS JAG	1 000.00 €	Lutte contre la violence par la
	1 335,00 6	pratique de la musique Gospel,
		general et estat de la musique Gospei,
		conseil et suivi des jeunes, aide aux
		devoirs pour les enfants et les
		jeunes, organisation des concerts,
,		spectacles, évènements et
		apprentissage des instruments de
		musique pour les jeunes.
A.P.D.H.M.N.	300,00 €	Veiller à la défense des habitants, à
Association Pour La Défense des		l'amélioration du cadre de vie en
Habitants du Moulin Neuf		organisant des actions en direction
		des familles et des jeunes.
AMICALE DES LOCATAIRES CITE JARDIN	500.00.6	Défendent le sit (ît de la
THE SANDIN	500,00 €	Défendre les intérêts des locataires
AMICALE DES LOCATAIRES VICTOR	350.00 €	Organiser la défense des locataires
RENELLE	,	ainsi que leurs intérêts sur le
		logement social
ANSE 93	200,00 €	
	l '	Protéger les riverains des voies
		ferrées "Stains/Pierrefitte" contre
		le bruit en obtenant la construction
		d'un mur antibruit et pour le
A C T C D C D C D		respect de l'environnement
ARESPORT	150,00 €	Réunir les jeunes de Stains dans des
		activités sportives afin de
		développer les relations inter
		quartiers.
ASA PHOT		
		1
		numérique, diaporamas et
ASSA DECLERCQ	/00.00.6	retouches images.
ASSA DECLERCO	600,00 €	Repérage et trappage des animaux
		errants pour stérilisation pour en
		faire des chats libres. Nourrissage
		et surveillance des sites où se
		trouvent les placements. Aide aux
		familles en difficultés avec leur
		animal. Aider à régler des litiges de
		voisinage liés aux animaux.
		Collaboration avec la municipalité.
ASSOCIATION DE DEFENSE DES	150 00 6	Défendre les intérête de la municipalité.
LOCATAIRES CITE L'OREE DU BOIS	130,00 €	Défendre les intérêts des locataires
ATELIERS D'ARTS STANOIS	500 00 6	Loigire atolion de la
27 27.11013	500,00 €	Loisirs, atelier d'artistes (peinture et notamment sur soie)
BONJOUR DEMAIN		
4111		Association à buts sociaux et
		culturels pour améliorer la vie
		quotidienne des jeunes et de leurs

	familles de la cité Salvador Allende.
CFDT	500,00 € Etude et défense des intérêts communs des salariés, des demandeurs d'emploi ainsi que de l'ensemble des habitants de Stains.
DIDE	2 000,00 € De créer, diffuser et distribuer des projets artistiques et pluridisciplinaires. Le parrainage d'artiste, l'achat de spectacle, l'organisation d'évènements et de manifestations artistiques. La création et la distribution de supports, logos et autres produits dérivés. l'exportation des créations artistiques dans et en dehors du territoire. la construction et la création de décors et costumes. l'association pourra gérer des salles de spectacle ou autres locaux administratifs mobiles ou fixes. Promouvoir par le biais des projets créés, les valeurs de respect et d'ouverture à l'autre en direction de tous les publics. Casser les clichés préétablis en dirigeant l'art vers et pour tous.
F.C.D.S. Football Club De Stains	5 500,00 € Développement et formation aux pratiques sportives en particulier l'initiative au football et aux sports d'équipe, participation à différentes manifestations sportives et culturelles.
F.N.A.C.A. Fédération Nationale des Anciens Combattants "Algérie - Maroc - Tunisie"	150,00 € Entretenir les liens de solidarité à tous ceux qui ont servi en Algérie.
LA BOULE JOYEUSE	150,00 € Organisation de concours de
LA PREVENTION ROUTIERE	pétanque 500,00 € Etudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourage toutes les initiatives de nature à réduire la fréquence et la gravité des
NOS LOISIRS ENSEMBLE	accidents de la circulation routière. 500,00 € Organisation de sorties variées et culturelles à thèmes, organisation et participation à des animations locales ponctuelles.

STAINS ESPOIR	
STAINS ESPOIR	1 000,00 € Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour l'ensemble des Stanois sans distinction aucune, permettre l'intégration des jeunes dans la vie active, promouvoir le respect des
STAINS VILLE FLEURIE	valeurs morales et citoyennes. 600,00 € Cours d'Art floral, concours de balcons et jardins fleuris, loto, sorties en bord de mer, jardinage.
UNION LOCALE CGT	2 500,00 € Défense des intérêts matériaux, sociaux et moraux des salariés des secteurs publics et privés, chômeurs et retraités.
U.N.R.P.A.	500,00 € Défense des intérêts des retraités,
Union Nationale des retraités et	réunions départementals
Personnes Agées	réunions départementales avec les autres unions locales.
ASSOCIATIONS STANOISES - PROJET	aucres unions tocates.
The same production of	
ACTION DES ILES	
	1 000,00 € PROJET: Mission d'une semaine nationale de sensibilisation et de prévention de l'hygiène et des
	maladies infectieuses et
CTAINC ECDOID	tropicales aux Comores.
STAINS ESPOIR	2 000,00 € Suite à la participation de
	membres de l'association Stains
	Espoir lors de la délégation
	citoyenne associative,
	l'association a pour PROJET:
	Les jeunes stanois et la
	citoyenneté : Tournoi gala de foot
	en salle Stains / Al Amari. Le
	BMSF (Blanc-Mesnil Sport Football)
	organise un tournoi international
	les 26 et 27 mai 2012 auquel
	participe l'équipe d'Al Amari.
	Stains espoir veut effectuer une
	correspondance entre les jeunes
	d'Al Amari et les jeunes de Stains
	Espoir. Elle souhaiterait organiser
	un tournoi foot le 28 mai avec les
	équipes d'Al Amari, ESS foot et
	FCDS et 2 équipes Stains Espoir
	/BMSF. Le but est de créer un
	contact entre les jeunes des deux
	1 *11
	villes jumelées autour d'un évènement sportif et festif et de
	mettre en place un projet de
	correspondance.

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	
A.D.D.E.V.A. Asso. Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis	350,00 € Aide aux victimes de l'amiante et de leurs ayants droit. Promouvoir l'entraide entre ces victimes, mettre en place un suivi médical et post professionnel permanent, agir pour une mise en œuvre d'une politique de prévention, santé publique, réparation des risques liés à l'amiante.
AFM Ass. Française contre les Myopathies	200,00 € Recenser et accompagner les personnes atteintes d'une maladie neuromusculaire : soutien moral, aides dans toutes les démarches administratives, aide à la réinsertion, organiser des loisirs et de la convivialité.
Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Etablissements Publics en Seine Saint- Denis	150,00 € Lieu ressources de la profession, informations, échanges,
HÔTEL SOCIAL 93	500,00 € Mettre en place des structures lieux d'accueil et d'hébergements conçus comme des hôtels sociaux, permettre aux personnes en difficulté de se loger provisoirement avec l'aide des travailleurs sociaux externes, tenter d'enrayer le processus de marginalisation de ces personnes.
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 400,00 € Actions humanitaires en faveur des plus démunis, aide alimentaire

N°10 a) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « Femme dans la Cité » - 1er train Rapporteur. : Mme NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 2 Non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Nedjar, Mme Dione)

ACCORDE à l'association « Femme dans la Cité » une subvention de 12 000 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

FEMME DANS LA CITE	12 000 00 01-5
, Emile DANS DA CITE	12 000,00 € Informer les femmes sur leurs
	droits et obligations, sur certains
	comportements à risque (grossesses
	précoces, vie sexuelle). Favoriser
	le vivre ensemble au sein des
	quartiers de la ville. Faciliter le
	contact, le dialogue et le lien
	social entre personnes appartenant
	à des cultures différentes, aide à
	l'intégration sociale au sein de la
	société. Améliorer la connaissance
	des femmes en matière de santé
	(physique et mentale) et du bien-
	être. Apprendre aux jeunes filles et
	femmes à mieux connaître leur
	corps et le respecter face aux
	représentations sociales et
	culturelles. Sensibiliser aux
	questions d'hygiène alimentaire et
·	corporelle. promouvoir un
	fonctionnement en réseau des
	acteurs de proximité intervenant
	dans les domaines de la prévention
	des conduites à risque dans l'intérêt
	des femmes et des jeunes filles.
	lutter contre le chômage et les
	discriminations à l'égard des
	femmes souvent les premières
	victimes à l'embauche. lutter
	contre les freins à l'autonomie et à
	l'emploi des femmes. Apporter aux
	femmes des outils leurs permettant
	de construire progressivement un
	projet professionnel.

N°10 b) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « Le Souvenir Français » - 1er train Rapporteur. : Mme NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 1 Non participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Vigneron)

ACCORDE à l'association « Le Souvenir Français » une subvention de 200 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

LE SOUVENIR Français	200,00 € Conserver la mémoire de celles et
	de ceux qui sont morts pour la
-	France ou qui l'ont honorée. Veillez
	et participer à l'entretien de leurs
	tombes. Transmettre le devoir de
	mémoire aux générations
	successives et l'amour de la Patrie.

 $N^{\circ}10$ c) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « L.E.I.L.A. » - 1er train

Rapporteur.: Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 4 Non participation en tant que « conseiller intéressé » (M.Le Naour, Mme Nedjar, Mme Chabaudie, M. Vigneron)

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A. » une subvention de 1800 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

L.E.I.LA.	1 800,00 € Venir en aide à l'enfance et aux
Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis	personnes handicapées.

N°10 d) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » - 1er train

Rapporteur. : Mme NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A la **majorité** des suffrages exprimés par 26 voix pour, 3 contre (Mme Chabaudie, M. Carriquiriborde, Mme Teboul-Roques)

ACCORDE à l'association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » une subvention de 1600 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

COMITE DES FETES DU	QUARTIER DE	1 600,00 € Animations pour le quartier
L'AVENIR		,
	··	

N°10 e) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « Comité de la Maison du Quartier du Maroc » - 1er train

Rapporteur.: Mme NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 1 Non participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin)

ACCORDE à l'association « Comité de la Maison du Quartier du Maroc » une subvention de 9000 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

CHOH (Comité de la 11:	
C.M.Q.M. (Comité de la Maison du	9 000,00 € Servir des supports entre les
Quartier du Maroc)	associations du quartier du Maroc,
	pour organiser et favoriser autour
	de la maison de quartier des
	animations demandées par les
	habitants.

N°10 f) Accompagnement et valorisation de la vie associative: modalités d'attribution de la subvention versée à l'association « Amicale des Anciens Marins » - 1er train Rapporteur. : Mme NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 1 Non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette)

ACCORDE à l'association « Amicale des Anciens Marins » une subvention de 150 euros au titre de l'année 2012 selon la liste annexée.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

AMICALE DES ANCIENS MARINS	150,00 € Renouer et renforcer les liens
	d'amitiés et de camaraderie qui
	unissaient à bord des bâtiments
	tous les anciens marins cols bleus.

N°11) Adhésion de la commune de Stains à l'Association Nationale des élus en charge du sports (A.N.D.E.S.)

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

APPROUVE les statuts, ci-annexés, de « l'Association Nationale Des Elus en Charge du Sport -

A.N.D.E. S.- » et l'adhésion de la commune de Stains à ladite association.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ladite adhésion et à payer la cotisation annuelle d'un montant de 420 euros.

DESIGNE comme représentant de la commune de Stains au sein des organes statutaires de l'association : - Monsieur Julien LE GLOU, Adjoint au Maire

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N°12) Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'Université Paris XIII PRES

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'Université Paris XIII PRES.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N°13) Cession des parcelles de terrain cadastrées 1589 a (lot A) et emprise de voierie (lot C) sise 28 rue Jean Durand à l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

DECIDE la cession du terrain sis 28 rue Jean Durand à Stains (93 240), parcelles cadastrées 1589a (lot A) et emprise de voirie (lot C), d'une superficie totale de 1 109 m² environ, à l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis, au prix de 146 000 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N°14) Acquisition d'une emprise de terrain constitutive de voirie (parcelle cadastrée section D n°475 lotB), sise avenue Aristide Briand, auprès de l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis (OPH 93)

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

DECIDE l'acquisition auprès de l'O.P.H. 93 de l'emprise de terrain constitutive de voirie sise avenue Aristide Briand, issue de la parcelle cadastrée section D n° 475 (lot B), d'une superficie de 496 m² environ, au prix de 1 € symbolique.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, et à signer tous les actes notariés ou autres entérinant cette décision.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N°15) Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de contrats d'assurance dans le cadre d'un groupement de commande sur le territoire de Plaine Commune

Rapporteur.: Monsieur VIGNERON

M. Francis MORIN note que la ville d'Aubervilliers a tendance à s'extraire des groupements, ce qui est dommage. Par ailleurs, il fait confiance pour qu'au moment des commissions d'appels d'offres soient introduits des critères éthiques sur la nature des placements que font les organismes d'assurance.

M. le Maire ajoute que cela doit également être prévu dans le cahier des charges.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

ADHERE au groupement de commandes et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance sur le territoire de Plaine Commune.

APPROUVE la désignation par la Commission d'Appel d'Offres de :

- Madame Nicole RIOU, membre titulaire,
- Monsieur Michel BEAUMALE, membre suppléant,

pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés publics d'assurances issus dudit groupement de commandes.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

$N^{\circ}16$) Avenant $n^{\circ}2$ au mandat de gestion immobilière conclu entre la ville de Stains et Logis Transports

Rapporteur.: Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 1 abstention (M. Treskow), APPROUVE les dispositions de l'avenant n°2 à la convention de mandat de gestion immobilière des logements communaux, sis 2,4,6 place du Colonel Fabien et 3, rue Jean Durand à Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

N°17) Attribution du marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à la démolition et à la reconstruction du Centre de Loisirs Sadako Sasaki

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

M. Francis MORIN regrette qu'il n'y ait pas eu de présentation du projet au Conseil municipal. Il fait confiance au choix du jury, mais il aurait été préférable de disposer des éléments du projet (plans, notices, présentation, ...).

M. le Maire répond qu'il est visible et sera sur le site. Le Conseil municipal aura d'ailleurs à revenir sur ce dossier notamment pour le permis de construire et le marché de travaux.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de démolition et de reconstruction du centre de loisirs Sadako SASAKI à Stains à : LES PARTICULES- ATELIER COULON ET MENU ARCHITECTES, 25 avenue Mozart - 75016 PARIS pour un montant provisoire de rémunération fixé à 169 539.28 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférant, et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

N°18) Conventions de mise à disposition d'agents communaux auprès de l'association Studio Théâtre de Stains

Rapporteur.: Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour.

APPROUVE les conventions de mise à disposition de deux (2) agents de la commune, ciannexées, au profit de l'association Studio Théâtre de Stains.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N°19) Modification du tableau des effectifs

Rapporteur.: Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

DECIDE la transformation d'un poste d'attaché territorial en poste d'éducateur des jeunes enfants au grade d'éducateur principal à compter du 1^{er} avril 2012.

DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} avril 2012.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs et la création de poste proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N°20) Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et l'assistance aux bureaux de vote lors des élections de l'année 2012

Rapporteur.: Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

DECIDE qu'à l'occasion des élections de l'année 2012, il sera fait appel exceptionnellement à des agents, titulaires ou non titulaires.

Concernant les agents non admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il leur sera alloué une indemnité complémentaire.

Concernant les agents admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ceux-ci peuvent effectuer plus de 25 heures supplémentaires mensuelles. FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire à la journée de la façon suivante :

- Forfait pour la gestion administrative d'un bureau de vote incluant l'ouverture et la fermeture du bureau : 250 euros.
- Forfait pour la gestion administrative d'un bureau de vote n'incluant ni l'ouverture, ni la fermeture du bureau : 180 euros.
- Forfait indemnisant le travail du :
- Responsable du service Election : 350 euros.
- Responsable informatique: 250 euros.
- Technicien informatique: 150 euros.
- Directeur Général des Services ou Directeur Général Adjoint chargé des relations avec la Préfecture : 420 euros.
- Directeur Général des Services ou Directeur non chargé des relations avec la Préfecture : 350 euros.
- Gardien des écoles et de la mairie : 120 euros.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

N°21) Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2011 (affaire n°22) portant dérogation permanente au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les fonctions de conduite de véhicule soumises à des rythmes particuliers de travail (chauffeur du secteur roulage du service logistique) Rapporteur. : Madame CADERON

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour,

PROCEDE au retrait de la délibération du 9 novembre 2011 (affaire n°22) portant dérogation permanente au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les fonctions de conduite de véhicule soumises à des rythmes particuliers de travail (chauffeur du secteur roulage du service logistique).

N°22) Voeu contre la ratification du TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union Européenne)

Rapporteur.: Madame TEBOUL-ROQUES

Mme Line TEBOUL-ROQUES donne lecture du vœu proposé par le POI. Elle appelle le conseil municipal à se prononcer contre la ratification du TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union Européenne) et à aller au delà des différents, et des points de vue divergents. Si ce traité est ratifié après les élections, il n'y a aucune chance d'appliquer un programme politique en faveur des travailleurs puisque le président et l'Assemblée Nationale devraient se soumettre à la dictature des restrictions budgétaires qui sont imposées par l'Union européenne.

Le POI propose d'affirmer tous ensemble que le combat contre la ratification de ce traité doit être une préoccupation de tous ceux qui se réclament des intérêts des travailleurs et de la démocratie.

Mme Najia AMZAL déclare que le groupe socialiste ne prendra pas part au vote sur ce vœu présenté par le POI. En effet, il est présenté à un moment qui ne semble pas pertinent, car le traité sera peut-être renégocié selon l'issue des élections présidentielles et législatives à venir. Le PS ne peut prendre part au vote sans connaître la suite qui sera donnée à ce texte. Il se positionnera donc une fois qu'elle sera connue.

M. Francis MORIN énonce certaines incohérences dans ce vœu : on a l'impression que les suppressions de classes viennent de l'injonction de l'Union européenne. Certes, il y a une relation entre la politique européenne, les traités, les Etats libéraux et les suppressions de service public. Mais ce texte porte trop d'incohérences.

Mais sur le fond, il est essentiel de lutter contre les déficits publics en termes de développement durable, pour ne pas faire porter une dette aux générations futures.

A qui fait-on payer la résorption de ces déficits publics et à qui ont-ils profité?

Ceux-ci ont profité essentiellement aux financiers et aux personnes ayant des revenus importants et ce sont les peuples qui remboursent. C'est l'austérité qui est en cause et elle n'est pas plus le fruit d'une injonction européenne et du traité que de toutes les politiques européennes qui ont été conduites. Ce traité doit être renégocié. Les Verts ont voté contre au Parlement, mais si M. MORIN avait été député, il ne l'aurait pas fait. L'austérité est condamnable non seulement pour le sort qu'elle fait subir aux gens, mais aussi parce qu'elle est contreproductive en matière de relance de l'économie.

Mais toute croissance n'est pas non plus bonne pour le peuple si elle est productiviste et quantitative.

Il n'y a pas de fatalité à ce que ce traité soit gravé dans le marbre et c'est vers cela qu'il faut s'orienter : ce n'est pas parce que le texte dit qu'il faut réduire les déficits publics que les états doivent voter des politiques d'austérité.

M. MORIN votera contre ce texte.

Mme Karina KELLNER rappelle que l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté le 21 février le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) qui encadre le prochain pacte d'austérité.

Une nouvelle société financière a été créée qui correspond au MES. Par conséquent, la seule chose qui peut être demandée est un référendum, qui avait été proposé par le Président de la République et n'a jamais été fait. Il ne peut être renégocié en l'état ce qui vient d'être voté. Il faut redonner la parole au peuple et discuter à nouveau sur l'objectif de l'Europe. Le MES a été voté par la majorité de droite à l'Assemblée nationale et par

une partie des députés socialistes. Au Sénat, il a manqué 4 voix pour que ce traité ne soit pas voté. Le Front de gauche et les élus d'Europe Ecologie ont voté contre ; une grande partie des sénateurs socialistes ont voté pour.

De plus, ce vœu comporte des erreurs dans les chiffres : il ne s'agit pas de 85 Mds€. En effet, il a été voté le fait que la France donnera 16,3 Mds€ de manière irrévocable et inconditionnelle. En revanche, dans le cadre du mécanisme de stabilité qui vient d'être voté, la France pourrait à terme, si elle ne respecte pas les 0,5 % et les 60 % de dette, donner jusqu'à 142,7 Mds€ soit la moitié du budget de l'Etat.

Ce qui pose problème ce sont que les états concernés sont placés sous l'autorité de la Commission européenne, de la Banque Centrale et du FMI donc il n'y aura plus de pouvoir des états une fois que le traité aura été voté. De plus, le traité donne à la France et l'Allemagne un droit de véto pour l'octroi des aides.

Le mécanisme de stabilité, avec la société financière créée et le contenu du traité font que l'institution ne sera plus gouvernée par les états, mais par des personnes non élues. Les états ont été dépossédés de leurs pouvoirs, avec des critères financiers qui prévalent sur tout. La fermeture de la CAF est un autre sujet. Le débat porte sur la manière de poser les questions européennes. Le Conseil municipal ne peut se prononcer sur un texte qui est déjà voté. La seule possibilité est d'organiser un référendum et redonner la parole au peuple. La position des élus communistes n'est pas la renégociation du texte. Il faut l'annuler par un nouveau référendum pour construire les bases d'une autre Europe plus sociale et écologique.

Selon Mme Line TEBOUL-ROQUES, l'on ne peut renégocier ce texte. Pour cela il faudrait l'accord des 25 signataires et aucun ne s'est prononcé pour en rediscuter en cas de changement de Président de la République en France. Renégocier n'est pas possible techniquement ni politiquement, car les 25 présidents des états européens ne pourront se dédire de leur signature du 2 mars. C'est le MES qui a été voté. Le TSCG devra être ratifié si le nouveau Président de la République le décide, ou soit par référendum soit par le Congrès. La divergence sur les chiffres n'est pas essentielle.

Ce qui est grave, c'est que les états seront dépossédés de toute décision politique sur le budget national. Une commission d'experts viendra de Bruxelles pour dicter ce qui doit être fait. Mme TEBOUL-ROQUES cherche l'unité et appelle à un référendum contre la ratification de ce traité, qui va obérer toute politique dès juin, et ce quel que soit le nouveau Président de la République.

M. Jean-Paul LE GLOU rappelle qu'il y a eu plusieurs interventions pour s'opposer au mécanisme européen de stabilité et au traité évoqué. Le groupe communiste (dans la tribune d'expression libre du 7 jours à Stains) a regretté la prise de position de certains groupes politiques au sein du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

M. LE GLOU s'interroge sur l'objectif poursuivi en déposant un vœu aujourd'hui et le groupe est plutôt pour l'organisation d'un référendum.

Ce vœu devrait être réécrit, car 2 idées sont émises : lutter contre la politique menée par Nicolas Sarkozy, puis contre le mécanisme européen de stabilité et le traité.

M. le Maire demande s'il y a des propositions pour amender le texte; dans le cas contraire, il sera voté en l'état.

Mme Line TEBOUL-ROQUES propose une assemblée sur la ville pour informer la population des dangers que présente ce traité. Il n'y a aucune absurdité à ce que l'instance municipale vote contre sa ratification. Mme TEBOUL-ROQUES appelle à le modifier parce

qu'il n'y a pas de désaccord de fond sur cette question et regrette de ne pas trouver de terrain d'entente.

Pour Mme Karina KELLNER, une correction à la marge ne suffit pas, car il y a de profonds désaccords sur ce sujet. Elle est très étonnée que le POI ne demande pas de référendum.

M. le Maire propose de mettre aux voix le vœu tel qu'il a été présenté par le POI.

Mme Line TEBOUL-ROQUES déplore les divisions sur cette question et le déroulement du vote alors que certains élus ont quitté la séance.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des suffrages exprimés par 5 voix pour, 14 Contre: (M. Beaumale, M. Taïbi par mandat, Mme Tessier Kergosien, M. Hautdebourg par mandat, M. Morin, Mme Kellner, Mme Caderon, Mme Chabaudie, M. Le Glou Jean-Paul, Mme Dione, M. Langlois, M. Baudouin, Mme Seeger, Mme Goureau), 2 Abstentions (Mme Abderide, M. Treskow), 8 Refus de vote (Mme Riou, M. Fleury par mandat, M. Le Naour, M. Vigneron, Mme Amzal, Mme Burette, M. Sepo, M. Saïdane).

La proposition de vœu contre la ratification du TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance dans l'Union Européenne) est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance publique est levée à vingt-trois heures et vingt minutes.

Le Secrétaire de séance Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE Le Maire Michel BEAUMALE